Informations de base	
2005/2516(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le Tribunal spécial pour la Sierra Leone: l'affaire Charles Taylor **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde **Zone géographique** Libéria	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
24/02/2005	Décision du Parlement	T6-0059/2005	Résumé
24/02/2005	Résultat du vote au parlement		
24/02/2005	Débat en plénière		
24/02/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2516(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0125/2005	22/02/2005	
Proposition de résolution		B6-0127/2005	22/02/2005	
Proposition de résolution		B6-0129/2005	22/02/2005	
Proposition de résolution		B6-0136/2005	22/02/2005	
Proposition de résolution		B6-0139/2005	22/02/2005	
Proposition de résolution		B6-0142/2005	22/02/2005	
		T6-0059/2005		

Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		JO C 304 01.12.2005, p. 0281-0408 E	24/02/2005	Résumé

Résolution sur le Tribunal spécial pour la Sierra Leone: l'affaire Charles Taylor

2005/2516(RSP) - 24/02/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 94 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions, une résolution sur le Tribunal spécial pour la Sierra Leone (affaire Charles Taylor).

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PSE, PPE-DE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Rappelant que le 7 mars 2003, le procureur du Tribunal spécial pour la Sierra Leone a retenu contre Charles Taylor 17 chefs d'inculpation de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, parmi lesquels le meurtre, la mutilation, le viol, l'esclavage sexuel et le recrutement d'enfants soldats, le Parlement demande au gouvernement du Nigeria d'agir dans l'intérêt durable du processus de paix du Liberia et dans le respect de l'État de droit en livrant immédiatement Charles Ghankay Taylor au Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Le Conseil de sécurité des Nations unies est invité à procéder d'urgence à l'examen de cette question.

La résolution demande aux Nations unies, à l'Union européenne et aux États membres d'exercer des pressions au niveau international afin d'obtenir l'extradition de Charles Taylor.

L'Union européenne est invitée à continuer à soutenir l'accord de paix conclu en 2003 entre les trois factions impliquées dans le conflit libérien ainsi que les prochaines élections présidentielles et parlementaires prévues pour octobre 2005.